80me ANNEE — N° 1756 — Paraît le Samedi — SAMEDI 12 JANVIER 1980

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

ADMINISTRATION-REDACTION : Rue de la Coste — ☎ 61.05.34 04200 SISTERON (Alpes de Haute-Provence) Directeur : René GOGLIO

TARIF DES ANNONCES : Annonces Légales : 8 F 90 la ligne Autres Annonces : On traite à forfait

Journal inscrit à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse sous le numéro 53[illegible]42

LES ABONNEMENTS SONT PAYABLES D'AVANCE

Tout changement d'adresse : JOINDRE 5,00 FRANCS

LE NUMERO : 0 F 80 ABONNEMENT UN AN : 40,00 F C.C.P. 2788 38 Z Marseille au nom de Imprimerie Nouvelle S.A.R.L.

Jacques Gomez ELLE ET LUI PRÊT A PORTER Jacques Gomez

SOLDES

La Chronique de José Mirval...

L'ARCHITECTE DE L'OPÉRA DE PARIS ÉTAIT ÉGALEMENT HOMME DE LETTRES

Personne n'ignore que Garnier est l'architecte du prestigieux opéra de Paris ; souvent, cette salle est d'ailleurs appelée « Palais Garnier ». Ce que l'on semble ignorer c'est qu'après son séjour à la Villa Médicis, Garnier vécut très chichement des maigres revenus découlant de ses fonctions d'auditeur au Conseil des Bâtiments civils, d'inspecteur des travaux à l'Ecole des Mines (Nomination : le 9 octobre 1856) et d'architecte de la Tour Saint-Jacques. Rappelons encore qu'il fut architecte des bâtiments de son arrondissement (le 5ème).

Il ne semble pas qu'on se rappelle qu'il fut l'auteur de constructions, aux portes de Paris (de Montrouge à Montreuil), pour ceux que l'on appelait les « gabelous ». Il fut l'architecte d'un immeuble à loyer, boulevard de Sébastopol à Paris, de la Chapelle des Luynes à Dampierre, de divers monuments funéraires (dont celui - édifié au cimetière Montmartre - de Georges Bizet, l'illustre compositeur de « Carmen »). Il fut également architecte de « panoramas » à une époque où ceux-ci étaient très prisés du public (notamment des panoramas de Balaklava (1) - établi en 1883 et qui, dix ans plus tard, deviendra le Théâtre Marigny) - et de celui qui fut installé au faubourg Saint-Honoré. Il établit également les plans du « Cercle de la Librairie » (boulevard Saint-Germain, 195) et du Magasin des Décors de l'Opéra (boulevard Berthier proche de la maison où décéda Georges Rodenbach). Le Casino de Vittel - dont il fut également l'architecte - a été démoli ; sur son emplacement, on en a construit un autre d'allure moderne. Sur les plans de Garnier, on réalisa, en 1879, le Casino de Monte-Carlo ainsi que la salle de l'Opéra formant bloc avec ledit casino. Garnier établit également les plans de la villa de Francisque Sarcey, à Rosendacle (Nord de la France), de l'Observatoire de Nice et, à Bordighera (2), de l'Eglise, de l'école ainsi que de la villa Bischoffsheim et de la sienne.

Certes les temps ont varié, les goûts ont changé, l'évolution - toujours pas très heureuse - se poursuit, les générations qui se succèdent - surtout l'actuelle - ne songent qu'à critiquer, à faire table rase du passé, mais l'œuvre originale de Charles Garnier, - n'a-t-il pas créé le style Napoléon III ? - qu'est l'Opéra de Paris continue à faire l'admiration de tous ; si, en 1840, on songeait à reconstruire, en un lieu plus vaste, l'Opéra de la rue Le Peletier (3), salle construite en 1821 pour remplacer l'Opéra établi précédemment square Louvois (en face de la Bibliothèque Nationale) qui perdit son affectation après l'assassinat par Louvel, le 13 février 1820, du duc de Berry, second fils du comte d'Artois, (ce dernier devait devenir le roi des Français Charles X).

Rappelons qu'en 1843 Horeau établit un projet pour cette reconstruction de l'Opéra sur le Boulevard Montmartre (entre la rue Grange-Batelière et le prolongement de la rue Chauchat) tandis que Charles Rohault de Fleury, architecte officiel de l'opéra de la rue Le Peletier, présentait un projet pour l'édifier dans les jardins du Palais Royal, quelques années plus tard. En 1860, H. Barnout et E. Duponchel présentaient d'autres projets (4). Notons que le 14 avril et 7 mai 1860, Haussmann et le maire du 9ème arrondissement contresignaient « le plan de l'emplacement choisi pour le nouvel Opéra et ses abords, élévation imposée pour les maisons avoisinantes, annexes au dossier d'enquête ouvert à la mairie ». Le 30 décembre 1860, le programme était publié au « Moniteur ». 171 projets furent déposés, le 31 janvier 1861, au Palais de l'Industrie et présentés publiquement. G. Bourdin, collabora-

(suite page 3).

Isolation Thermique

ECONOMIE - GARANTIE

L'ENTREPRISE

Latil-Navarro

vous propose des procédés nouveaux pour une meilleure isolation de vos habitations récentes ou anciennes, appliqués par des personnes qualifiés

— *par l'extérieur*
— *par l'intérieur*
— *par projection sous dalles et toitures*
— *joints de fenêtre et survitrage*

Il existe une solution adaptée au cas particulier de votre habitation.

Déductible de vos impôts

Consultez-nous — Devis gratuit

Entreprise LATIL-NAVARRO Le Thor - 04200 Sisteron ☎ 61.04.79

EN PAGE 6, COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13-12-1979

Madame GROSJEAN

vous informe que son magasin, anciennement « Le Bleuet », 20 rue Droite se nomme maintenant

« Perroline »

vous y trouverez les laines

ANNY BLATT - TIBER - AUSTRAL - BOIS JOLI

Lingerie LOU et HUIT

10 % de remise sur tout achat de laine

SOLDES SUR LINGERIE

LA FOUILLERIE

66, rue Droite

Libre-Service du Coupon

Rideaux

Soldes -50%

GBP INFORMATION

LE GRAND BAZAR PARISIEN

VOUS ANNONCE POUR VOTRE PLUS GRAND BIEN

LES ANTI SOLDES

du 9 au 19 JANVIER

berger du nord

LA QUALITE à des prix que vous ne reverrez plus

SISTERON ! SISTERON, MON AMOUR

Roman par A.G.H. BLANC

4e PARTIE
43e EPISODE
Chapitre 52

En fin d'année, Myriam avait obtenu un emploi d'infirmière à l'Hospice de Sisteron ; elle y manifestait son tempérament efficace, sensible et humain, s'occupant des malades avec l'attention soutenue propre à sa vocation généreuse. Il n'y avait pas de cas grave qui ne lui cause des inquiétudes, alors elle donnait le meilleur d'elle-même pour vaincre la souffrance et la maladie.

Les guérisons obtenues lui créaient des satisfactions profondes ; n'était-elle pas imprégnée des préceptes de Joseph ? Ce guérisseur qui, grâce à son don, à sa foi, à l'amour du prochain, avait lutté contre le mal, obtenu des guérisons que les malades qualifiaient de miraculeuses.

La charité chrétienne de ses parents l'avait marqué profondément : se donner entièrement sans la moindre réserve, aider moralement les malades à supporter leurs épreuves, était devenu sa raison d'être, l'idéal qui emplissait son cœur.

Elle remercia ses parents de lui avoir enseigné l'amour du prochain ainsi que les paroles du Christ : Allez et guérissez les malades. Cela avait éveillé sa foi et illuminé sa vie.

Gabriel n'étant qu'à quelques mois de son incorporation sous les drapeaux, ses parents avaient décidés qu'il ne formulerait une demande d'emploi qu'après avoir été libéré de ses obligations militaires. En attendant, il aidait son père aux travaux de la ferme, mais, dès qu'il avait du temps de libre, il se laissait aller à son romantisme habituel ; parfois il rêvassait crayon en main, il inscrivait ses pensées éphémères ! Le plus souvent, il exécutait au piano ses œuvres qu'il aimait. Après avoir étudié et interprété Chopin, Liszt, Schumann durant des années, il orienta le choix de ses interprétations sur la musique Viennoise, les valses et polkas de Strauss.

Cette musique douce comme une pâtisserie viennoise emplissait la maison telle un tourbillon de fête qui prenait naissance sous les doigts de Gabriel dont le charme, l'esprit, le sens mélodique et artistique savait céer un rythme affolant qui l'emportait très loin dans ses rêves imaginatifs : la salle à manger de la ferme se transformait soudain ; il se trouvait au cœur de l'Autriche, dans une salle de bal fleurie comme le sont celles de Vienne. La campagne Sisteronnaise prenait des airs de forêt Viennoise, tandis que la fière Durance avait les reflets du Beau Danube Bleu que les flots tumultueux emportaient au loin.

Dans sa rêverie, il voyait Myriam, voluptueuse, rieuse, dans des frous-frous légers et éblouissants, en fines bottines et bas noirs, découvrant, dans les tourbillons de la valse les trésors de sa féminité et la merveilleuse plénitude de ses vingt ans... Joseph était désappointé par le caractère rêveur et changeant de ce fils qui l'enthousiasmait et le troublait un peu à la fois.

— Si tu mettais tes qualités au service des choses sérieuses, tu irais très loin dans la vie !

Mais Gabriel n'entendait pas les propos de la sagesse paternelle, il préférait remplir sa vie de rêves, vivre intensément l'instant présent ; pour se justifier, il précisa :

— La valse à trois temps est une musique vivifiante, bénéfique, euphorisante ; elle donne une sensation de bien être que je viens de découvrir.

Joseph ne voulut pas contredire son fils, mais peut-être pensait-il que l'instruction l'avait rendu excessif dans ses affirmations et dans ses croyances.

Il désira très fort apprendre le violon, interpréter sur cet instrument les airs viennois.

— C'est un instrument qui a une âme au sens propre du mot, dit-il à Myriam qui lui demandait la raison de son orientation nouvelle.

Joseph haussa les épaules et dit que ce n'était là qu'une nouvelle marotte qui passerait comme les autres.

— Marotte peut-être, mais j'ai décidé d'apprendre le violon comme j'ai appris le piano ; j'ai en plus une conviction, reprit-il à mi-voix, avec ce sourire qui le rendait tellement sympathique.

— A quelle conviction veux-tu faire allusion ? demanda Myriam.

Il garda un instant le silence, puis, avec sa précision habituelle, il expliqua :

— Au quatrième siècle avant Jésus-Christ, Aristote, dans ses propos musicaux, précisait que le rythme à trois temps est excellent pour la santé et principalement pour l'équilibre nerveux. Des expériences récentes, plus terre à terre, concernant la lactation des vaches, ont prouvé que des vaches donnant habituellement neuf litres de lait, en donnent douze si on leur fait entendre du rythme à trois temps et cinq litres seulement si on leur fait entendre du jazz.

Joseph, Honorine et Myriam connaissaient le caractère honnête de Gabriel, ils admirent que ces affirmations devaient être le résultat d'une étude sérieuse dont il avait lu le compte-rendu, ce qui était vrai.

Pour donner suite à ses intentions d'apprendre le violon, le lendemain matin, il descendit à Sisteron pour demander conseil à son ami Ailhaud Marin, le luthier et artiste, chez lequel il avait si souvent admiré les gestes qui ont le pouvoir de donner la forme, la sonorité et la vie à la matière noble qu'est le bois.

Comme par le passé, il fut enseigné et écouta la sonorité de plusieurs violons.

L'atelier dont la voute de pierre donne aux sons leurs plénitudes, résonnait, amplifiait les vibrations que l'archet du maître faisait naître sur l'instrument auquel il voue une véritable adoration.

Gabriel écoutait avec l'admiration de son tempérament fougueux l'instrument qui, mieux qu'aucun autre, traduit l'esprit et la sensibilité de l'exécutant.

Il retourna à la ferme, conquis par le chant mélancolique et les effets rythmiques bouleversants des divers modèles de violons qu'il venait d'entendre. Il fit à ses parents et à Myriam le récit admiratif des possibilités musicales de l'instrument. Il exprima une telle chaleur dans ses termes qu'ils furent tous conquis par le violon qui joue cette musique pleine de charme dont le pouvoir magique s'exprime d'une façon intime à toutes les âmes romantiques.

Fin du 43e Episode

A suivre.

© VILLE DE SISTERON

ENTREPRISE DE NETTOYAGE

DEPANNAGE - REPARATION
PLOMBERIE - RAMONAGE
Moquettes Appartements - Vitres
Devantures - Peintures - Sanitaires

PASTOR R. & THUNIN J.

Le Gand - ☎ 61.10.33 Le Thor - ☎ 61.11.08
04200 SISTERON

FOTO-LABO 04
J-Y BINARD
2 STUDIOS ELECTRONIQUES
1 LABORATOIRE NOIR ET BLANC
1 MAGASIN DE VENTE
211, Av. Paul Arène. 04200 - SISTERON Tél. 61-12-41

Agence FIAT-LANCIA
J. GALLEGO
GARAGE MODERNE
Route de Marseille
☎ 61.03.17
Réparation - Dépannage - Tôlerie - Peinture en cabine
ACHAT — VENTE — NEUF et OCCASION

CONCESSIONNAIRE PEUGEOT Cycles
Paul ALBERT
Maison fondée en 1928
Station TOTAL
Avenue de la Libération
☎ 61.03.95
04200 SISTERON
Bicyclettes - Cyclomoteurs
Pièces détachées - Accessoires - Pneus - Boyaux
CYCLOS : Route - Trial - Cross
MALAGUTI - ROCVALE
Tronçonneuses Mc CULLOCH
Atelier de réparations
Vitrine d'Exposition, 12, rue Droite

SHELL Française
GUILLAUME Frères
R. N. — SAINT-AUBAN
☎ 64.17.10 et 64.15.73
Concessionnaires Lubrifiants HA et AHP
Automobile — Agriculture — Industrie
FUEL DOMESTIQUE
Abonnement chauffage en 12 mois

MAISON PIERRE COLOMB
SISTERON

Agence l'ABEILLE
ASSURANCES
INCENDIE - MULTIRISQUES - AUTOMOBILE
ACCIDENTS - MALADIE
VIE - CONTRATS SPECIAUX
TOUS CREDITS
Automobile - Immobilier - Equipement
Mme BAILLY-CONTIOS D.
Place du Dr Robert
04200 SISTERON ☎ 61.04.17

Petites Annonces

MENUISERIE GENERALE
Sté de fait ALUNO et BOREL. Cuisines, escaliers, portes, fenêtres, quartier Tirasse, Mison. Tél. 61.17.01, Sisteron.

VENDS
204 - Prix 1.000 F.
S'adresser au bureau du Journal

A LOUER
Studio meublé grand confort - S'adresser : « La Maison du Bouton », 217, rue Droite - Sisteron.

A VENDRE
— 1 manteau et une veste ratine - bon état.
— 1 pardessus homme beige tout laine - état neuf.
— 1 costume homme pure laine ardoise - état neuf.
— 1 fourrure renard noir (tour de cou) - état neuf.
— 1 gabardine bleu marine dame - bon état.
— et diverses robes état neuf.
Le tout taille 48 — ☎ 61.07.95 heures repas.

VENDS
R 5 TS 1976 — ☎ 61.04.07

A VENDRE
Chaussures de ski, bon état - S'adresser au bureau du journal.

Culligan
AGENCE DE SISTERON
Leader Mondial du Traitement de l'eau
RECHERCHE
1 TECHNICIEN
Conditions particulières :
- Age maximum, 25 ans.
- Dégagé des obligations militaires.
- Niveau souhaité BEPC, CAP (ou expérience en électroménager).
- Un stage rénuméré à nos techniques d'après-vente permettra au candidat retenu d'être rapidement opérationnel.
- Possibilité d'évolution dans notre Groupe.

Tél. pour RDV : 61.09.45
67, rue Saunerie - SISTERON

Canteperdrix
Informe son aimable clientèle de la réouverture de son salon de thé, place Paul Arène.

LES GARDES

Dimanche 13 Janvier 1980
En l'absence de votre médecin habituel :
Docteur : LABUSSIERE
Av. de la Libération
☎ 61.13.80
Pharmacie :
COMBAS - Les Arcades
☎ 61.00.19
AMBULANCES S.O.S. J. VOLPE
Place Docteur Robert
☎ 61.09.49
AMBULANCES TRABUC
11, Rue de l'Horloge
☎ 61.02.03
ACCIDENTS DE LA ROUTE
CENTRE DE SECOURS
ET D'INCENDIE
☎ 61.00.33
CENTRE HOSPITALIER
DE SISTERON
☎ 61.00.52
Toutes urgences : Médicales, Chirurgicales, Obstétricales

Lundi 14 Janvier 1980
Pharmacie :
COMBAS - Les Arcades
☎ 61.00.19
Boulangeries :
ANTELME, les Plantiers
GAUBERT, rue Saunerie
MARTINI, rue de Provence
SAUNIER, rue Mercerie
BOUCHERIE AUDIBERT
(Briançon, gérant)
46, rue Droite - ☎ 61.00.44

SAMEDI 12 JANVIER
Grande Foire

ETAT-CIVIL

du 3 janvier au 8 janvier 1980

Naissances : Guillaume, Clément, fils de Daniel, François Carpanedo, agent S.N.C.F., et de Michelle, Lucette Isoard, sans profession, domiciliés à Saint-Maurice-en-Trièves (Isère). — Christophe, Joël, Denis, fils de Jean François Martin, manutentionnaire, et de Joëlle, Flore, Renée Latil, sans profession, domiciliés à Laragne H.L.M. Les Escluseaux.

Décès : Le 1er janvier 1980 est décédé Jules Fernand Gabriel Meffre, 80 ans, retraité, domicilié à Ballons (Drôme), époux de Césarine Arnaud. — Le 6 janvier 1980 est décédé José Cabanes, 73 ans, retraité, époux de Joséphine Gallego Jodar, domicilié à Sisteron, 88, rue Notre-Dame.

Mariages : Christian, André Mauduit, Officier d'active, domicilié à Gap (Hautes-Alpes), Immeuble Mt Rose, Bt A, Chemin de Romette, et Isabelle, Hélène, Sophie Brun, élève infirmière, domiciliée à Sisteron (Alpes de Haute Provence), le Mardaric, la Baume.

REMERCIEMENTS

Madame José CABANES ;
Mademoiselle Antoinette CABANES ;
Madame Marie-Thérèse CABANES ;
Monsieur et Madame José CABANES et leur fils ;
Parents et Alliés ;
remercient toutes les personnes qui par leur présence, messages et envois de fleurs ont pris part à leur douleur, lors du décès de

Monsieur José CABANES

TOURISTES DES ALPES
Reprise des répétitions
Les Sociétaires sont informés que les répétitions reprendront rue des Combes, le mardi 8 janvier 1980 à 18 h. 30.

DON
A l'issue du dernier concert de Sainte-Cécile, une généreuse amie de la musique et de notre Société, qui désire garder l'anonymat, a fait à notre caisse un don de 500 F.. Qu'elle en soit ici remerciée.

THEATRE-DEMAIN
Ouverture atelier Yoga : 7 janvier 1980 (17 h. à 18 h. - 18 h. 15 à 19 h. 15).
Atelier expression corporelle enfants : 9 janvier (10 h. à 11 h. 30).
Atelier peinture : 16 janvier (10 h. à 12 h.).
Atelier danse contemporaine : 3 janvier (18 h. 15 à 20 h. 15).

PERMANENCES DE M. FRANÇOIS MASSOT
Samedi 11 janvier 1980 de 10 h. à 11 h. 30, 28, rue des Chapeliers à Digne — de 16 h. 30 à 18 h., mairie de Sisteron.
Dimanche 12 janvier 1980 à 11 h., mairie de Turriers.

UNION DES FEMMES FRANÇAISES
Les amies adhérentes du comité sont invitées à venir déguster le gâteau des Rois le vendredi 18 janvier à partir de 14 h., salle de réunion de la mairie.

NECROLOGIE
Mardi 8 janvier à 10 h. 30 ont eu lieu, en présence de nombreux parents et amis, les obsèques de M. José Cabanès.
Aux familles touchées par ce deuil, nous présentons nos sincères condoléances.

CINE-CLUB COMMUNAL SISTERON
PROGRAMME 1980
Toutes les séances ont lieu le mercredi à 21 h
AU REX
9 janvier
Les dernières fiançailles
de J.P. Lefèbvre (Québec)
6 février
A propos de Nice
de J. Vigo (C.M. France)
La croisière du navigator
de Buster Keaton (U.S.A.)

SCALA PETERELEC
Société à responsabilité limité au capital de 40.000 Francs
Siège social : SISTERON 04200
4, rue de Provence
R.C.S. Digne B 006 950 141
Avis de constitution publié dans « SISTERON-JOURNAL » N° du 3 Mai 1969, paraissant à SISTERON.
Les associés réunis en Assemblée générale ordinaire le 26 Décembre 1979, ont nommé en qualité de gérant, en remplacement de Monsieur Frédéric GARDIOL, gérant démissionnaire :
— Madame Christiane GARDIOL, Veuve PETERMAN, demeurant à LES OMERGUES (04),
et ce, à compter du 1er janvier 1980, pour une durée illimitée.
Pour Avis
La gérance.

Etude de Maître Jean-Claude BUES
Notaire à SISTERON
et de la Société
Gaston BAYLE et Pierre CHASTEL
Notaires associés à SISTERON

—o—

Cession de Fonds de Commerce

—o—

DEUXIEME INSERTION

—o—

Suivant acte reçu en double minute par Maître BUES et Maître CHASTEL, Notaires sus-nommés, le 20 Décembre 1979, enregistré à SISTERON le 21 Décembre 1979, Bord. 193, Folio 37 ;

M. Aimé AUDIBERT, Hôtelier-Restaurateur, demeurant à CHATEAU-ARNOUX, Hôtel des Voyageurs ;

Mme Aimée AUDIBERT, épouse PEUREUX, sans profession, demeurant à CHATEAU-ARNOUX, H.L.M. Font-Robert ;

Madame Jacqueline AUDIBERT et son époux M. GALLOIS, demeurant à CHATEAU-ARNOUX, « Le Belvédère » ;

Et Monsieur et Madame Gérard AUDIBERT, commerçants, demeurant à PEYRUIS (04) ;

Ont vendu à Madame Paulette CHAUVIN, cuisinière, épouse PICHON, demeurant à SISTERON, rue Saunerie n° 29 ;

Un fonds de commerce d'HOTEL-RESTAURANT, DEBIT DE BOISSONS, connu sous le nom de « HOTEL DES VOYAGEURS », sis à CHATEAU-ARNOUX, place Jean-Jaurès (R.C. A 005.843.800) ;

Moyennant le prix de
QUATRE CENT MILLE FRANCS.

Les oppositions seront reçues à SISTERON en l'Etude de Maître Jean-Claude BUES, Notaire, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

pour deuxième insertion :
Signé : J.-C. BUES
Notaire.

PARIS-MATCH
« Le poids des mots,
le choc des photos »
Cette semaine :
En couverture : Miou Miou
Devenue la star n° 1 du cinéma Français, elle confie ses recettes pour être heureuse.
— Les Russes à Kaboul :
Les photos qui ont pu sortir d'Afghanistan.
— Madame Boulin parle : Se déshonorer pour 40.000 Frs. Ridicule !
— Moscou contre l'Islam :
Une grande étude d'Arthur Conte.

MONSIEUR MASSOT, Député, NOMME MEMBRE DE LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LES INCENDIES DE FORETS

A la suite des dramatiques incendies de forêts de l'été dernier, l'Assemblée Nationale a décidé de désigner une commission d'Enquête afin de déterminer les causes de ces incendies et des mesures à prendre pour éviter qu'ils se renouvellent.

Parmi les 15 membres de cette commission, nous avons noté le nom de M. François Massot, député de la 1ère circonscription de notre département.

LA GAULE SISTERONNAISE

La Gaule Sisteronnaise vous informe que les cartes de pêche pour la saison 1980 sont en vente dès aujourd'hui dans les points suivants :

Saint-Auban : Fauverteix, Electro-Ménager, boulevard Lacroix.

Château-Arnoux : Studio Guy, place du Commerce.

Sisteron : Badet Péchacou, rue Droite - Tardieu, Café de Provence, rue de Provence - Assurances Abeille-Paix, place du Dr. Robert.

Volonne : Escartefigue, journaux.

Clamensane : Hôtel-restaurant Roux.

Le Forest de Bayons : Mme Martin, hôtel-restaurant La Cascade.

S.P.A.

En ce début d'année, nous adressons nos vœux et nos bien sincères remerciements à toutes les personnes qui nous ont apporté leur aide au cours des mois écoulés, pour leurs dons en espèces, achat de calendriers, apport de pain dur et boîtes.

La vie du refuge continue avec mille difficultés, que le manque d'argent ne nous permet pas de résoudre.

Mme Orttner, Les Bons-Enfants, Mme Don, H.L.M. Montgervi et Mme Clarès, La Belle Jardinière, ☎ 61.12.97, restent toujours à votre disposition pour tous renseignements.

Et nous vous prions de noter une nouvelle adresse, celle de Mme Bertoldi, H.L.M. de Beaulieu, apt. 74, ☎ 61.23.64.

Le pain dur nous étant indispensable, ne jetez plus vos croûtons à la poubelle, veuillez les déposer aux adresses indiquées. Merci.

APPRENEZ LE GESTE QUI SAUVE

Le 17 janvier 1980 à 21 h. dans votre ville seront dispensés des cours gratuits de secourisme.

Vous, qui êtes mères de familles, ouvriers, agriculteurs, fonctionnaires, étudiants, venez apprendre le geste qui sauve.

Tous les jours, aussi bien sur le chantier, dans l'usine, dans les champs, sur la route, arrivent des accidents qui peuvent devenir très grave, si vous n'y apporter pas quelque chose.

En venant apprendre le geste qui sauve vous allez pouvoir, peut-être un jour sauver des vies humaines, même un membre de votre famille qui vous est cher aussi venez nombreux vous faire inscrire.

Les inscriptions seront prises le jour de l'ouverture des cours. Des affiches seront mises chez les commerçants.

Les cours seront dispensés tous les jeudis soir à 21 h. au local Montgervis (après les arcades).

Le bureau Protection Civile
Provence Dauphiné.

ELEGANCE MURALE
vous propose...
50 MODELES DE PAPIERS PEINTS 21 ET 26 FRANCS
TOUS LESSIVABLES EN STOCK
Outillage Peinture - Vitrerie - Miroiterie
155, Avenue Paul Arène 04200 SISTERON

© VILLE DE SISTERON

La Chronique de José MIRVAL...

L'Architecte de l'Opéra de Paris était également homme de lettres

suite de la page 1

teur du Figaro, prophétisait que le lauréat serait Duponchel, ancien directeur de l'Opéra, qui avait collaboré avec Crépinet et Botrel ou bien encore Viollet-le-Duc qui présentait des façades de style gothique (!). Les critiques ne remarquèrent pas l'envoi de Garnier, mais un jury présidé par le Ministre d'Etat, comte Walewski, accorda 5 primes et Garnier fut bénéficitaire de la cinquième. A l'issue d'une 2ème épreuve, Charles Garnier fut, en mai 1861, déclaré vainqueur. Ce grand prix de Rome, âgé de 36 ans, était alors dans une situation financière alarmante. La première pierre de l'opéra fut posée le 21 juillet 1862, les échafaudages ne furent enlevés qu'en 1869 ; des diminutions de crédits furent opérées de 1867 à 1870, puis il y eut cette malheureuse guerre de 1870 - commencée dans l'enthousiasme général - qui balaya le régime impérial, la commune et le chantier fut totalement abandonné, transformé en entrepôt et en arsenal, enfin eut lieu le vote d'un crédit de 6 millions de Frs., le 28 mars 1874 au Parlement, par 528 voix contre 47 pour permettre la continuation et l'achèvement des travaux de cette énorme construction se dressant inachevée en plein cœur de Paris : telles furent les différentes étapes qui permirent enfin l'inauguration solennelle, le mardi 5 janvier 1875, du Nouvel Opéra (5) par le maréchal Mac-Mahon, Président de la République, en présence du lord Maire de Londres (précédé de ses massiers, suivi de ses shérifs en robles rouges, de son porte-glaive, de ses nombreux dignitaires dont le « grand maître de la volaille »), du roi Alohonse XII d'Espagne et sa mère Isabelle, de la princesse de Bourbon infante d'Espagne, du roi du Hanovre, Bourgmestre d'Amsterdam, d'Ambroise Thomas, de Léo Délibes, de Viollet-le-Duc qui était chef du bureau des Monuments historiques, et du Tout-Paris. Sur son champ de bataille, Garnier fut nommé Officier de la Légion d'Honneur.

Ceci étant rappelé, donnont tout d'abord quelques notes biographiques sur Charles Garnier. Fils de Jean-André Garnier, ouvrier forgeron et de Félicité Colle, dentellière, il naquit au n° 264 de la rue Mouffetard (6), le 6 novembre 1825. Peu après, les parents déménagèrent pour s'établir rue Monsieur-le-Prince ; l'enfant devait suivre les cours de l'école primaire du quartier jusqu'à sa première communion ; il sera mis en pension, pendant 2 ans, à Bellême (département de l'Orne). Entretemps, papa Garnier s'était installé rue Mazarine ; dans son atelier, il confectionnait des « coucous », petites voitures assurant le transport des personnes de la place Saint-Michel (aujourd'hui place Médicis) à Sceaux. Dès qu'il eut atteint sa treizième année, Charles revint au logis paternel, et souvent, il tira le soufflet de la forge. Ses parents remarquant qu'étant de faible complexion, il ne pourrait exercer le métier de forgeron, Charles, dans le but de devenir architecte-vérificateur (où l'on gagnait 6 Frs. par jour), fut placé chez un patron... qui le chargea de mettre le vin en bouteille, de fendre le bois, de faire les commissions. Charles ayant confié ses déboires à ses parents, fut placé à l'excellente institution Demoyencourt, rue de l'Ouest ; il y travaillait l'après-midi ; le matin et le soir, il se rendait à l'école de dessin de la rue de l'Ecole de Médecine. A 15 ans, Charles entra successivement à l'atelier Léveil puis chez Hippolyte Lebas, membre de l'Institut. A 17 ans, Charles fut reçu à l'Ecole des Beaux-Arts, le 11ème sur 89 admis. Obligé de gagner sa vie par suite de la charge résultant pour ses parents de la naissance d'un frère.

---

(1) - Il rappelait la célèbre charge de cavalerie anglaise, commandée par Lord Cardigan, contre les Russes, le 25 octobre 1854. On n'ignore pas que Balaklava est un port de Crimée sur la Mer Noire.

(2) - Ville de la Riviera italienne.

(3) - Devant l'immeuble portant le n° 21 de cette voie publique, eut lieu - le 14 janvier 1858 - une tentative d'attentat contre Napoléon III et l'Impératrice par Orsini et Piétri, alors que les Souverains allaient assister à une représentation de « Maria Stuarda » ; 156 personnes furent blessées dont plusieurs succombèrent quelques jours plus tard.

(4) - Rappelons que, dès l'abord, on envisagea plusieurs emplacements pour construire le nouvel opéra : la place Vendôme, la place de la Concorde, le Manège et la Butte des Moulins ; ce dernier endroit fut définitivement choisi et on enleva les terres de cette butte pour réaliser l'œuvre de Charles Garnier.

(5) - Le coût total de l'Opéra fut de 35.600.000 F., somme bien dérisoire - même pour l'époque - pour un bâtiment de cette importance. Il est bien vrai qu'il faut noter que Garnier ne toucha pas le moindre sou d'honoraires sur tout ce qui fut considéré comme décoration ; il n'avait droit qu'à 2 % pour les autres travaux et il n'était nullement question de réclamer le moindre faux frais. Cela explique qu'après une vie très modeste et toute de travail, il ne laissa que peu de choses à ses héritiers. Rappelons que c'est à ses propres frais qu'il acheva l'église de La Capelle en Thiérache.

(6) - Qui devint, selon le cadastre de 1876, le 46, de l'avenue des Gobelins, sur laquelle une nouvelle construction fut établie en 1875. Rappelons que l'avenue des Gobelins constitue le prolongement actuel de la rue Mouffetard au sud de la Bièvre.

(à suivre).

L'ancien et le nouveau

Sisteron, mon amour, pour Toi, n'est pas compté,
Aussi, je pense encore à celui qui, jamais,
N'a quitté le chemin qu'il s'était, Lui, tracé...
A cet ami certain, dont l'unique pensée,
Ne s'écartait jamais du but qu'il a visé.
Ce but, mes chers amis, était notre bonheur ;
Un bonheur sans nuage mais, à la condition
Que nous restions toujours serrés autour de lui !...
C'est de « Pierre Lanza » que j'ai voulu parler...
Le malheur a voulu que le destin arrête
Cette marche en avant, vers ce que nous voulions !...
Heureusement pour nous, nous avons su trouver
Un autre homme, qui lui, suit bien la même voie,
Une voie qui nous mène vers un bonheur certain.
Nous continuerons donc, jusqu'à notre trépas,
A rester très groupés, le suivant pas à pas.
Hier, le premier janvier, son discours prononcé,
A démontré, pour nous, qu'il ne se trompait pas.
Et que, Sisteronnais, il en garde la Foi,
Car il saura conduire la marche de la ville,
Pour qu'enfin Sisteron ne dépérisse pas.

NIRAM

Lou Mazcat de Rabat

Emai siegue capitalo dóu païs, Rabat es qu'uno viloto. Mai de marcat, n'i'a uno moulounado. Dins cadun di caire, se n'en pôu rescountra un. De segur, lou mai vaste es au bèu mitan, toucant la medina, dins lou proulounga-men de la grando carriero que tóuti li magasin pèr lis éuroupen ié soun recampa.

Dos courniero vieanchouno recaton li taulié di fartaiaire, di bouchié, di peissounié, di flouristo, di boutiguié. De liéume de touto meno s'amoutounon sus lou sòu embruti. Voulès-ti de coucourdo o de meloùn ? N'i'a mai que mai, e de la bono. E de coustelino, d'ensal[illegible] ? N'i'a tambèn un bèu mouloun verdas. Se voulès de cachofle, de caulet, de faviòu, de pastenargo, de pese, de pòrri, de rais fort, de poumo d'amour, de caulet flòri, de tartifle, noun sabès ounte soun li meiour. N'i'a pertout, dins cado boutigo, mai que n'en poudrias manja d'uno annado. E d'aquéu caire, saùvi, mento, ferigoulo, aiet, cebo, espausa is iue di badaire. Quet goust dins la bouco, quet perfum dins lou naz.

Es tout lou meme emé li frucho. Li taulié regorgon de rasin, de poumo, de pero, de pessègue, bèn madur a fasènt ligueto, tant sèmblon goustous e siau. De miougrano, n'i'a de [illegible]nastoun, e soun pas entre-dubertò. Li dàti e li figo soun tambèn de la fèsto, secado o culido de gaire.

Memamen, li bouchié e si taulié que soun pas tant rouginas que dins li souk, aqui soun pas encauso d'abourrimen. Li flouristo, éli, paron aquéli rode de milanto coulour de touto meno : roso, ueit, glaujo, et n'en passe. Soun pas nombrous, mai lis aràbi soun pas tant couioun que lis éuroupen pèr croumpa de flour coupado e que deman saran à mita passido.

Veici pièi li peissounié e si pèis, fres o quàsi, que la co ié boulego encaro. De bèn segur se i'atrobon daurado, palaigo, rouget, veirat, merlus e toun, [illegible]lai pas proun de viôulet de Sant Pèiro o de rascasso a lou bouiabaisso vertadié poudra pas se faire. De sardino, n'i'a mai que mai, que lou païs marrouquin lis embarro dins de bouito pér li vèndre en foro e se faire un clapassoun de dardeno. Mai, pèr lou couquihun es pas dóu meme. E, se defauton clauvisso, arapedo e biéu, s'atrobon muscle, ùstri e oursin. Sùpi et toutено s'acuchon tambèn sus li taulié emé lou pichot pèis pèr la sartanado.

De tout acô, la rusulto es que sabès plus que croumpa o que croumparias tant e tant que vous en farias peta la panso, ço que sarié pas lou biais pèr s'enfada d'aquéu bèu païs.

Pierre d'AVON

La Voiture et la Ceinture

Les lecteurs de « Sisteron-Journal » se souviennent peut-être d'une série d'articles parus dans ces colonnes voici quelques années, sous le titre « La voiture et le gendarme » et dans lesquels je m'efforçais de traiter au mieux le problème des accidents de la circulation. Déjà, je préconisais comme mesure principale une limitation de vitesse, ce que s'est fait, et une indexation des amendes sur l'impôt sur le revenu de chacun, ce qui ne s'est pas encore fait mais qui va se faire (car il est injuste que celui dont le salaire passe le million ancien par mois puisse se permettre beaucoup plus de contraventions que celui qui travaille au smic). J'avertissais en outre les conducteurs que s'ils n'acceptaient pas cette limitation, diminuant ainsi le nombre des accidents, ils devaient s'attendre à subir de nouvelles brimades.

Ça n'a pas manqué : 80 % d'entre-eux n'ont pas respecté ces limitations, et après une courte accalmie, les accidents ont repris de plus belle, ce qui nous vaut aujourd'hui l'obligation d'arborer une ceinture noire qui est déjà signe de deuil, et autre nouveauté, celle d'allumer en ville nos codes.

Brimades ? ou mesures utiles ? Voici un mois, je profitais d'une occasion pour « mo[illegible] » à Sisteron. Comme Perette, je faisais des projets et souriais béatement à la pensée du bon morceau de fougasse et des bonnes saucisses que j'allais rapporter de là-haut, quand tout à coup, Paf ! Une perte de contrôle de mon conducteur et la chûte dans un ravin ! Adieu, Sisteron ! et la fougasse, et les saucisses... C'est l'hôpital, les infirmières et les pansements. L'idée me vient alors de faire profiter les lecteurs de ce journal de cette expérience. Tout d'abord constatons que la « perte de contrôle » même si elle a pour origine un faux mouvement, est toujours la conséquence d'une trop grande vitesse : On n'a jamais vu un cocher de fiacre perdre le contrôle de [illegible]n attelage. Ensuite que la personne qui portait la ceinture a fait 5 jours de clinique de plus que celle qui ne l'avait pas bouclée. C'est dire que dans un accident de ce genre, mieux vaut rester libre de ses mouvements et s'efforcer d'épouser les chocs, sans compter au'on éprouvera ainsi moins de difficultés à se sortir du véhicule et que l'on diminuera le risque d'être rôti comme un poulet.

Cependant, il faut être logique et reconnaître que la dite ceinture n'a pas que des défauts ; elle peut être utile dans certains cas, par exemple quand deux voitures se télescopent à plus de 60 à l'heure chacune. Alors, commence le risque de défoncer le pare-brise et pour le conducteur de se retrouver avec un morceau du volant dans son estomac !

La ceinture est en revanche inutile en ville, si l'on respecte les vitesses autorisées, puisqu'au moindre coup de frein celle ci tombe à 30 à l'heure et que dans un choc à cette vitesse-là, pour peu qu'on est un derrière règlementaire, on ne bouge pas de son siège. Et puis, voyez les chauffeurs de taxi, qui roulent en ville et sans ceinture à longueur de journée, et dites moi combien en avez vous vu mourir ?

De ceci, il ressort que le port de cette ceinture devrait être laissé à l'appréciation et au choix du conducteur. Libre de la mettre ou de ne pas la mettre. Les Français ne demandent que ça.

Par contre, quelle ineptie d'obliger de conduire avec les phares en code dans les villes et dès la tombée de la nuit ! Les rues, de nos jours, sont suffisament éclairées pour qu'on puisse circuler sans lanternes ; la mise des phares en veilleuse accroît encore la sécurité, mais la mise en code est un grave danger. Inutile, je pense, de faire sillonner les rues par des rayons lumineux qui partent et s'en vont dans toutes les directions. Et s'il pleut, alors cette façon de faire risque de devenir tragique. Le conducteur est aveuglé par ces lumières qui se reflêtent sur le goudron mouillé comme dans un miroir, par les lumières de la ville, par celles des autres véhicules et par les siennes propres. Même le piéton se trouve désorienté et perdu. Peut-être existe-il encore des villes où des petites rues restent mal éclairées ? Mais alors, n'est ce pas à l'automobiliste d'en juger ? A moins que l'on ne considère qu'une fois assis à son volant il n'est plus un homme et qu'il a perdu sa cervelle ?

Mais, au fait, qui a voté ces lois ? Demandez à votre député. On nous rabache à longueur de journée que la France est une démocratie ; or dans une démocratie, les députés sont élus pour aller représenter au Parlement les idées de leurs électeurs. Alors, quand est votée une loi qui mécontente 95 % de ces électeurs, on est bien en droit de penser qu'il y a dans notre démocratie quelque chose qui ne tourne pas rond !

G. MANTELLER.

Nota — Cet article était écrit quand j'ai lu (Provençal du 9-11) qu'un conducteur accidenté avait failli périr victime de sa ceinture de sécurité. Par bonheur, un vendangeur qui se trouvait là a pu, à l'aide de son outil, couper cette ceinture qui le retenait prisonnier. Alors, plus que jamais, je laisse le lecteur à ses réflexions.

Janvier au Jardin

LES LEGUMES

Pour les amateurs qui possèdent des châssis destinés à la culture de quelques primeurs, des premiers semis peuvent déjà être exécutés dans la première quinzaine du mois de janvier. Il s'agit de la laitue Reine de Mai, du chou-fleur hâtif, du poireau hâtif, du céleri à côtes plein blanc. Tous ces semis doivent être faits à la chaleur mais, sauf pour le dernier, dès que les plantes sont levées, il faut déposer les caissettes à un endroit plus froid (plus ou moins 10°) et en pleine lumière, sinon les plantes filent. Les céleris peuvent avoir un peu plus chaud. Un repiquage à 5 cm × 5 cm, interviendra quand les plantules auront formé leurs premières feuilles.

Pour récolter de la rhubarbe plus tôt que de coutume, on posera dans le courant du mois, sur les plantes l'une ou l'autre couverture faite d'un récipient renversé afin de créer une obscurité relative et d'abriter les souches. Quand on dispose de fumier chaud, une couverture supplémentaire avec ce matériel avancera encore la croissance.

Quand un épais tapis de neige couvre le potager, les choux de Bruxelles, les choux frisés et les choux de Milan deviennent vite la proie des ramiers. Ainsi, un moyen de protection s'impose ; il s'agit simplement de placer des treillis ou des filets au-dessus des plantes pour les soustraire aux déprédateurs.

Les triages des tas de pommes de terre dans les caves doivent toujours être méticuleusement effectués. Maintenant encore il faut procéder de temps à autre à un contrôle sévère des provisions, malgré les triages antérieurs qui ont éliminé la plupart des tubercules malades ou pourris. L'occasion sera mise à profit pour pratiquer le dégerminage, cette opération manuelle restant à préférer au dégermage chimique pour les petites provisions.

Quand le gel a durci la terre au point de ne plus pouvoir arracher des poireaux, voici une petite astuce à utiliser au risque d'en briser un ou deux. Au moyen d'un épais chiffon, on saisit le poireau près du sol et on tire sèchement. Si la plante est congelée jusqu'à la racine, il est vraisemblable que ces dernières et la feuille extérieure de la plante resteront dans le sol, sous l'effet de la traction exercée tandis que le « blanc » lui-même sera libéré. On arrachera ainsi des poireaux tout nettoyés. Bien sûr, il ne faut pas insister quand on se rend compte que la résistance est trop grande, car on briserait alors la plante au ras du sol.

LES FLEURS

Les poinsettias ou « étoiles de Noël » sont cultivées spécialement pour les fêtes de fin d'année. Les tiges sont couronnées par un bouquet de bractées rouge éclatant. Il n'est cependant pas difficile de garder la plante en vie. On continue à l'arroser pendant quelques semaines pour cesser enfin les distributions aqueuses et provoquer le repos végétatif. Une température de 10° suffit. En avril, on rempote dans un pot large rempli de terreau de feuilles et de terre légère. En même temps, les tiges sont rabattues à 20 cm de longueur et les plaies, d'où s'écoule un tatex blanc, sont traitées directement à l'eau chaude (40°, puis enduites de charbon de bois ou de cendres de cigarettes). Les arrosages reprennent progressivement et on trouve un emplacement éclairé pour la potée. Pour garder la plante buisson, on pince les bourgeons à plusieurs reprises pendant la végétation.

Le cyclamen ne fleurira longtemps que si la plus grande partie des boutons sont déjà sortis du feuillage. Il ne faut pas trop compter sur ceux qui sont encore sous les feuilles, à moins de placer la plante à une température de 10 à 12° et à pleine lumière. L'arrosage se fera en remplissant la soucoupe avec de l'eau. Mais, après une demi-heure maximum, il faut enlever l'excédent d'eau qui séjournerait encore dans la soucoupe par crainte de faire pourrir les racines.

L'arrosage classique sur la motte risque de conduire à la pourriture de la base des pétioles et des hampes florales.

Les héllébores ou « Roses de Noël » constituent de merveilleuses potées. Si on ne les place pas à un emplacement trop aride, elles fleuriront pendant longtemps. Quand la floraison est terminée, il suffit de placer la plante à un endroit abrité et non humide au jardin. Chaque année, elle refleurira en février ou mars.

Chez le camélia, les causes de la chute intempestive des boutons sont multiples, mais il faut citer surtout les manipulations brutales. On conseille même de ne pas tourner la potée quand elle a pris place sur l'appui de fenêtre.

Une température basse, voisine de 10°, prolonge la floraison.

LES FRUITS

Quand il ne gèle pas, on peut appliquer les tailles aux arbres fruitiers en commençant par les groseilliers et en terminant par les jeunes poiriers et pommiers. Autrefois, on disait que c'est en mars qu'on devait tailler et pas avant. On s'en souvient : taille tôt, taille tard, rien ne vaut la taille de mars. Cependant, rien n'est venu étayer cette croyance. Au contraire, des faits ont prouvé que taillés tard, les arbres souffraient considérablement. Alors, dès que l'occasion s'en présentera, on ne remettra pas à plus tard ce qu'on peut faire au moment même.

(suite page 4).

© VILLE DE SISTERON

JANVIER AU JARDIN (suite de la page 3)

Les fumures sont souvent négligées au jardin fruitier. Pourtant la réserve d'humus diminue chaque année si des apports réguliers n'ont pas lieu. En effet, l'humus s'oxyde au contact de l'air, surtout dans les jardins d'amateurs. La distribution de fumier bien décomposé ou de compost, n'est pas un luxe à réserver au potager mais devrait profiter également aux arbres, qu'ils soient cultivés en sol nu ou enherbé. Aussitôt la taille terminée, on procède à un labour n'excédant pas 10 cm de profondeur pour éviter de blesser les racines.

Il importe aussi sans doute de songer au réapprovisionnement de la phytopharmacie en se basant sur le fait que, sans lutte antiparasitaire, les produits seront sensiblement diminués.

—o—o—

Bibliographie :

Prévenir et guérir les rhumatismes, arthrites arthroses du Dr. Jean Dermeyer

Tous les rhumatismes, aigus et chroniques, arthrites et spondylarthrites. Les arthroses de toutes les articulations de la colonne vertébrale. Goutte et maladies microcristallines. Tous les traitements, notamment ceux de la médecine naturelle, homéopathie, acupuncture, chiropractie, galvanothérapie, oligo-éléments, hydrothérapie, bains aromatiques. Cures appropriées de fruits, légumes et plantes, régime salubre dans tous les cas. Guide complet, bourré de conseils pratiques, illustré, format 13,5 × 21,5, 226 pages, franco en timbres-poste 40,50 F. ou contre-remboursement 50,50 F., en librairies spécialisées ou aux Editions Andrillon, 6 avenue du Général Leclerc, 02202 Soissons Cédex. C.C.P. Paris 1343 16 B.

A L'HONNEUR

Dernièrement M. Roman, Maire et M. Rouzaud, secrétaire général, ont eu le plaisir de décorer M. René Chauvin, chef d'équipe de la médaille Vermeil ; MM. Gaston Brémond, contre-maître principal, André Mélan, chef fossoyeur, Paul Jean, conducteur de poids lourd, André Ricaud, ouvrier professionnel, de la médaille d'Argent.

Un vin d'honneur clôtura cette cérémonie.

Toutes nos félicitations aux heureux élus.

ASSOCIATION DE PROTECTION CIVILE PROVENCE-DAUPHINE

L'Association de Protection Civile « Provence-Dauphiné » a l'honneur de porter à votre connaissance l'ouverture d'une session de cours de secourisme au local Montgervis à Sisteron.

La prise de contact aura lieu le jeudi 17 janvier 1980 à 21 heures précises.

Venez nombreux apprendre « *Le geste qui sauve* ».

CONNAISSANCE DU MONDE

Thème : Du Sénégal aux Amériques, présence du monde noir.

Conférencier : Jacques Sapin.

« Du Sénégal aux Amériques, présence du monde noir » le dernier film-conférence de Jean Mazel, représente trois ans de travail, de 1973 à 1975, au Sénégal d'abord à l'occasion de douze séjours à des saisons différentes et en Amérique.

Jacques Sapin, membre de l'équipe de Jean Mazel, grand habitué de l'Afrique, a vécu avec lui le drame du Sahel en 1973, les tempêtes de sable et les tornades de l'hivernage Africain.

Le propos du film n'est pas seulement « paysagiste » et encore moins touristique. Par touches successives, le réalisateur nous entraîne à la découverte de l'authentique civilisation africaine. Jacques Sapin nous présente, avec respect et une sorte de tendresse « retenue », un certain nombre d'aspects des civilisations africaines dans cette mini-Afrique qu'est le Sénégal.

Ce film vous sera présenté par Jacques Sapin le mardi 29 janvier à 20 h. 45 à l'Alcazar.

PLAISIR D'OFFRIR
Cadeaux - Souvenirs - Porcelaines
Cristaux - Etains - Faïences - Poteries
Liste de Mariage
Georges LATIL
26, Rue Droite - SISTERON ☎ 61.02.29

CITIZEN QUARTZ
MULTI ALARM
5 manières différentes de vous rappeler l'heure
1. Votre réveil
2. Rendez-vous ou second réveil
3. Signal sonore "Top horaire"
4. Sonnerie fin de "Compte à rebours"
5. Chrono à la seconde près
et tout naturellement, l'heure, la minute, la seconde, le jour, la date et le mois.
Comme toutes les CITIZEN elle est garantie 2 ANS
" Le Coffret "
G. ARNAUD
40, rue Droite
04200 SISTERON
☎ 61.13.76

SISTERON-VELO

Résultats du dimanche 6 janvier: Coupe de Provence (3ème tour)

Ste-Tulle 2 - S.-V. 1

Elimination honorable du Sisteron-Vélo qui quitte la Coupe de Provence au 3ème tour.

Dans les rangs Sisteronnais ont enregistre la rentrée de l'entraîneur Hamman et le retour de Latil libéré de ses obligations militaires.

C'est sur un terrain gras et glissant que débute ce premier match officiel de l'année 1980. Départ en trombe des Tullésains qui dominent en ce début de partie, obligeant la défense Sisteronnaise à commettre quelques maladresses. A la 5ème minute, à la suite d'un cafouillage devant les buts visiteurs Gonzales récupère le ballon et avec un sang froid extraordinaire trompe Laroche. Ste-Tulle 1, S.-V. 0. Loin de se décourager malgré ce but concédé au bout de 5 minutes seulement, les Sisteronnais se reprennent et le jeu s'équilibre au milieu du terrain où Duparchy et Jean abattent un travail énorme. Grâce à sa pointe de vitesse l'ailier droit visiteur Clarès J.-C. sème le désarroi dans la défense locale et obtient plusieurs corners qui ne donnent rien. Peu avant le repos le gardien Sisteronnais Laroche excellent tout au long de la rencontre se met en évidence en effectuant un arrêt miracle sur un tir à bout portant de Gonzales. La mi-temps intervient sur la marque de 1 à 0 en faveur de Ste-Tulle. A la reprise le match baisse d'un ton mais demeure passionnant par son indécision.

A la 60ème minute le capitaine visiteur Hamman malade cède sa place à Richaud. Malgré quelques actions de part et d'autre le score reste inchangé jusqu'à la 70ème minute où les Sisteronnais bénéficiant d'un coup franc à la limite de la surface de réparation locale vont obtenir l'égalisation par Duparchy qui transforme directement ce coup de pied arrêté en logeant le ballon dans la lucarne droite du portier Tullésain. Ste-Tulle 1, S.-V. 1.

Dès lors la partie est relancée et les visiteurs pendant 10 minutes contrôlent le match et manquent d'un rien par Pellier A. de faire la décision. Alors que l'on s'achemine vers les prolongations, les Tullésains vont inscrire un 2ème but à la 87ème minute par Ferette. Ste-Tulle 2, S.-V. 1.

Les dernières minutes ne modifieront pas le résultat. La rencontre prenant fin sur la qualification de Ste-Tulle par 2 à 1 pour le 4ème tour de la Coupe de Provence, alors que le Sisteron-Vélo disparait avec les honneurs de cette compétition et pourra se consacrer désormais à son objectif principal : la montée en division supérieure.

Programme du dimanche 13 janvier

L'équipe première (championnat de promotion de 1re division 11me et dernière journée aller, match remis du 6/1/80) recevra Volonne à 15 h. au stade Pierre Lanza.

Les juniors (championnat honneur 9ème et dernière journée aller) se déplaceront à Valensole pour y rencontrer leurs homologues à 10 h.

Les cadets (championnat honneur 10ème journée et 1ère des matches retour) accueilleront Serres à 10 h. 30 (stade Pierre Lanza).

Au match aller nos cadets s'étaient imposés à Serres par 2 à 0.

Dernière minute

A l'intention des joueurs minimes

Le terrain de Briançon étant enneigé, la rencontre minimes honneur Briançon - S.-V. prévue ce dimanche 13 janvier est reportée à une date ultérieure.

CYCLO-CLUB SISTERONNAIS

DIMANCHE 13 JANVIER 1980

SORTIE EN COMMUN

Départ à 9 h 30 devant la Mairie. Sisteron - N. 85 - D. 951 - Peipin - Mallefougasse - Cruis et retour.

GATEAU DES ROIS

Nous rappelons que tous les membres du club sont invités à tirer les rois ce dimanche à 15 heures salle de la Mairie. Au cours de cette réunion, seront projetés les films tournés pendant l'année 1979.

TENNIS DE TABLE

Régionale III : les Sisteronnais encore les plus fort face à Pertuis.

En allant battre les Pertuisiens chez eux 12-8 en match retour, les Sisteronnais consolident leur position de tête de poule en Régionale III et ont prouvé qu'ils étaient les meilleurs .

Nos joueurs, Igier, Rolland, Pascal, Castel R., Castel G. et Sabinen, qui ont effectués le déplacement, redoutaient un peu cette rencontre. Battue sévèrement à Sisteron 3-17, l'équipe de Pertuis souhaitait certainement une revanche.

Par un temps glacial, dans une salle non chauffée, une certaine crispation se laissait ressentir, sauf pour Igier bien sur, le seul classé 30. Si les Pertuisiens ont quelque peu rectifié le tir, ils ont du encore baissés les bras, car malgré l'absence de Mapelli, l'équipe de Sisteron a nettement dominée la situation.

L'effectif essentiel des Sisteronnais c'est la Régionale II et c'est maintenant presque sur, mais pour une fois, et s'est une équipe qui le veut de toutes ses forces, ne pas perdre une seule rencontre cette saison.

U.N.S.S. - Alpes de Hte-Provence

SPORTS COLLECTIFS

Résultats obtenus le mercredi 19 décembre 1979.

Football à onze

Matches reportés

Hand Ball féminin

Minimes : CES Oraison bat Lycée Sisteron 3/0 - CES Mt. d'Or Manosque bat CES Ch.-Arnoux 6/3 - CES Giono Manosque I bat Lycée Sisteron 9/1 - CES Mt. d'Or Manosque bat CES Giono Manosque II 12/0 - CES Ch.-Arnoux bat CES Oraison 4/2 - CES Giono Manosque I bat II 4/1.

Cadettes : CES Gassendi Digne I bat IME Ch.-Arnoux 9/6 - CES Mt. d'Or Manosque bat CES Oraison 4/2 - CES Borrely Digne bat IME Ch.-Arnoux 4/3 - CES Gassendi Digne I bat CES Oraison 6/5 - CES Mt. d'Or Manosque bat CES Borrely Digne 5/0 - CES Gassendi Digne I bat II 14/8 - Le match CES Gassendi Digne II/CES Oraison reste à jouer.

Volley Ball féminin

Juniors : ENI Digne bat Lycée Digne II 2/1 - Lycée Digne I bat ENI Digne 3/0 - Lycée Digne I bat Lycée Sisteron 3/0 - Lycée Sisteron bat Lycée Digne II 3/0.

Volley Ball masculin

Juniors : Lycée Sisteron II bat ENI Digne 3/0 - Lycée Sisteron I bat II 2/1.

Les autres matches non joués seront remis si possible.

Vallée du Jabron...

SKI DE FOND AU FOYER D'ANIMATION DU JABRON

Prêt de matériel : au local de Valbelle (centre du village).

Heures d'ouvertures : 8 h. 30 à 9 h. — 12 h. à 12 h. 30 — 13 h. 30 à 14 h. — 17 h. 30 à 18 h.

Le prêt est réservé aux adhérents.

Adhésions : (assurance comprise) adultes : 30 F. - enfants de moins de 16 ans : 15 F.

Pour l'entretien de ce matériel le foyer vous demandera une participation de 10 F. pour les adultes et 5 F. pour les enfants pour la journée.

Le foyer demande à tous de bien vouloir respecter les traces, les piétons s'efforceront de marcher à côté. Il est demandé aussi aux skieurs d'éviter d'amener leurs chiens (ceux-ci détruisent les traces).

L'activité Ski de Fond étant animé par des bénévoles, nous vous demandons d'être indulgents au cas ou se poseraient des problèmes. Merci.

Aidez le Foyer en adhérant : envoyez votre adhésion au Foyer d'Animation du Jabron 04200 Valbelle.

IMPRIMERIE NOUVELLE
Rue de la Coste - SISTERON
Directeur - Gérant : René GOGLIO

C.O.S. - ECHOS

LOURDE DEFAITE A BAGNOLS

Le C.O.S., pour sa reprise annoncée difficile, n'a pas fait mentir les pronostics ; on redoutait ce déplacement, après une période d'inactivité et de festivités. Le match a été à l'image de la forme physique des joueurs, c'est-à-dire mauvais ; on a pu croire à certain moment que nos blancs représentants arriveraient à renverser la vapeur mais pour celà il aurait fallu une forme physique éblouissante (ce n'était pas le cas) et un moral à toute épreuve, il en fut loin. Jusqu'à la sortie de J.-Charles Michel sur blessure, le C.O.S. encaissa coup sur coup 5 essais. Cela était plus qu'il n'en fallait déjà.

Ajoutons à celà la mauvaise prestation de l'équipe réserve, bien incomplète, et le je-m'en-foutisme de beaucoup, et l'on trouvera normal les performances actuelles.

Il est vrai que l'infirmerie du C.O.S., par contre, est bien fourni et qu'il y a là plethore de joueurs !

Actuellement, le classement s'établit comme suit : 1er Valréas ; 2e SMUC ; 3e Alès ; 4e Bagnols ; 5e Istres et Digne ; 7e Arles et Sisteron (1 match en moins) ; 9e Miramas ; 10e Aix UC.

LES CADETS ET MINIMES A AUBAGNE

Samedi, les cadets et minimes iront à Aubagne jouer pour les matches retour du championnat . Le départ a lieu à 13 h des Arcades.

LE C.O.S. REÇOIT ALES

Sans grande prétention, vu les nombreux blessés actuels ou indisponibles (J.-Ch. Michel, J. Broche, P. Labarthe, Média, Sanchez...). Les équipes 1 et 2 recevront les équipes homologuées d'Alès.

Espérons que temps et pelouse le permettront. En cas d'impossibilité de jouer à la Chaumiane, le match aura lieu à St-Auban. Cela n'arrangerait en rien les affaires du C.O.S.

Rendez-vous à tous les amateurs d'ovale dimanche, dès 13 h 30, à la Chaumiane.

Des Petits Jardins sous Verre

(Suite)

Une autre exigence est celle qui concerne l'ouverture ou bonde Il faut que celle-ci soit suffisamment grande pour pouvoir introduire les plantes. La chose est surtout importante quand on se propose d'y faire entrer des plantes dont les feuilles sont cassantes (plantes grasses) ou quand on ne peut en réduire le volume (cactées).

Avec les plantes à feuilles souples, et pour autant que la plante ne soit pas trop volumineuse, on est étonné de voir ce qu'on peut faire dans une bouteille.

Les Espèces

Ici non plus, il n'y a pas de choix bien limité. A la lumière des expériences acquises, on pourrait plus facilement citer les espèces végétales qui ne conviennent pas que celles qui s'adaptent bien. Ce qu'il faut éviter d'employer, ce sont les plantes à feuillage poilu, celles à feuilles très tendres et celles qui sont facilement envahies par les maladies du « blanc ». Bien entendu, celles qui croissent rapidement sont également à rejetter.

Puisqu'il faut quand même citer quelques noms, en voici quelques-uns pris au hazard : sélaginelles (tapissantes), toutes les petites fougères, toutes les petites broméliacées, les lierres, et, en particulier, les panachés, ficus repens, tous les perperomias, saxifraga sarmentosa, pinea microphylla, rhoeo discolor, écheveria, sansevière naine, marantha discolor, cactées et plantes grasses, mousses et lichens, etc...

La réalisation

Il est évident que le récipient doit être nettoyé. De plus ses parois intérieures doivent être très sèches. Un rinçage à l'alcool à brûler est efficace, à ce sujet et rend le verre bien clair.

Vient d'abord l'introduction du terreau. Celui-ci sera très sableux. Il pourra même contenir de petits cailloux. En introduisant la terre, il faut veiller particulièrement à ne pas souiller les parois internes du bocal car il serait impossible de les nettoyer par la suite. C'est pourquoi on se sert d'un entonnoir en papier. Le volume occupé par le terreau est d'environ 1/5me de la hauteur totale du récipient.

La mise en place des plantes est beaucoup plus aisée qu'on ne se l'imagine, surtout avec les espèces à feuilles souples. En s'aidant d'un bâtonnet, on enterre un peu de racines dans le terreau.

L'aménagement intérieur dépend des goûts de chacun et des plantes dont on dispose. Pour terminer, la surface du terreau peut être couverte de petits morceaux de mousse ou de petits cailloux. Enfin, on peut introduire les éléments décoratifs étrangers tels que branchettes, objets divers qui relèvent l'originalité de l'ensemble.

Le point le plus délicat est l'arrosage qui suit la plantation. On dira que, dans la plupart des cas, on arrose beaucoup trop. Il suffit d'humecter très légèrement le terreau, sans plus.

Le jardin terminé est posé à un endroit éclairé mais à l'abri de l'insolation directe. La bonde est ouverte pendant deux à trois semaines en moyenne, jusqu'au moment où il ne se formera plus de buée dans le verre. A ce stade l'équilibre est atteint et le récipient peut être bouché.

—o—

BIBLIOGRAPHIE

Prévenir ou guérir varices et Hémorroïdes

(par Jacques Holden)

Varices, jambes lourdes, grosses jambes, insuffisance veineuse, hémorroïdes doivent être traitées d'abord par des moyens naturels, homéopathiques, en utilisant l'eau, les sels minéraux, les oligo-éléments, l'argile, les plantes. C'est là la position de l'auteur qu'il soutient par des exemples précis et faciles à appliquer, sans effets secondaires. Guide complet, bourré de conseils pratiques, illustré, format 13,5 × 21,5, 212 pages, franco 40,00 F. en timbres-postes, ou conte-remboursemnet 50,00 F. en librairies spécialisées ou aux Editions Andrillon, 6, avenue du Général-Leclerc, 02202 Soissons — Cedex, C.C.P. Paris 1343 16 B.

VOUS RECHERCHEZ UN REVENU ?
Investissez dans les Containers Citernes T.I.C.
(Minimum 40.000 F.)
Vous aurez haut rendement :
— une rentabilité sûre
— des règlements trimestriels
— des avantages fiscaux importants
Ecrire : M. BOYER André
« Le Moulin »
04700 ORAISON
— Tél. (92) 78.62.95 —

Plomberie - Sanitaire
Chauffage Central
Zinguerie
AYASSE Jean-Paul
Immeuble "la Burlière"
Le Gand
04200 SISTERON
Sisteron Tél : (92) 61-17-35
Melve Tél : (92) 68-31-65

CAMAU
DIPLOMEE E.N.O.M.
Gérante Diplomée
12, Avenue des Arcades
04200 SISTERON
DIGNE SISTERON

© VILLE DE SISTERON

COMMENT REUSSIR LA CONGELATION

1°) - Soyez exigeant sur la qualité - car le congélateur vous restitue les aliments dans l'état où vous les lui confiez.

La viande - lors de vos achats, précisez que vous voulez de la viande à congeler.

Le poisson - à mettre au congélateur 1 à 3 heures au maximum après la pêche, sinon il est préférable de le cuire.

Les légumes, les fruits - à mettre au congélateur quelques heures après la récolte. Ne prenez que ceux qui sont mûrs à point.

Poissons, légumes et fruits : très frais et parfaitement sains.

2°) - Organisez vos achats :

N'achetez que les quantités que vous pourrez traiter immédiatement et rapidement compte tenu de la capacité de votre appareil.

3°) - Préparez vite et avec soin

Les mains soigneusement savonnées et ustensibles propres.

Plus court est le délai de préparation meilleure est la congélation.

Viandes, Poissons, Légumes, Fruits - Agissez comme si vous deviez les consommer immédiatement : découpez, videz, écaillez, parez, épluchez, lavez.

- Préparez des portions correspondant à la quantité nécessaire pour 2 à 4 personnes (même si vous êtes plus nombreux) car il est formellement déconseillé de re congeler un aliment.

Légumes : pour éviter qu'ils ne perdent leur goût et leur saveur :
— ou bien les blanchir 1 à 3 minutes,
— ou bien étuver 6 à 8 minutes.

Fruits : pour qu'ils gardent goût, couleur, saveur, les soupoudrer de sucre ou recouvrir d'un sirop.

Plats cuisinés :

Ils se congèlent bien ! les pâtisseries aussi ! mais : presque pas de sel, et peu de graisses.

4°) - Sachez emballer

N'utilisez que des emballages spéciaux pour la congélation : de qualité alimentaire solides, résistants au froid.

— Votre matériel :

Un assortiment de sachets ou feuilles plastique, papier aluminium, récipients rigides ou matière plastique ou en aluminium avec couvercle hermétique.

Pour bien faire :

— choisissez des conditionnements de la taille d'un repas courant.

— Chassez au maximum l'air en faisant bien adhérer l'emballage.

— Vos paquets doivent être aussi réguliers que possible, 5 à 6 cm. d'épaisseur, c'est l'idéal !

— Fermez hermétiquement et marquez chaque paquet d'une étiquette précisant : le nom du produit, la quantité, la date de congélation.

Gérez votre stock :

Consommez en priorité les premiers congelés.

Durée de conservation des produits congelés à domicile.

Viandes :

Bœuf, veau, mouton : 8 à 10 mois
Porc à rôtir : 4 mois
Charcuterie : 1 mois

Volailles :

Poulets : 10 à 12 mois
Poules, canards : 5 mois

Poissons :

Maigres : 2 à 4 mois selon la nature des denrées
Gras : 1 ou 2 mois selon la nature des denrées
Fruits et légumes : 10 à 12 mois
Plats cuisinés : 1 à 3 mois selon la nature des denrées.

Sachez décongeler et faire cuire

Plus est courte la période de décongélation, meilleur sera le produit.

Pour les morceaux volumineux (viandes et poissons) ou les pâtes à pâtisserie, il est parfois nécessaire de décongeler avant de faire cuire : au réfrigérateur 2 à 20 h., selon l'épaisseur.

Dans ce cas ne pas ôter l'emballage.

Mais cuire directement sans décongeler, c'est ce qu'il y a de mieux.

Ce que vous pourrez voir du Samedi 12 Janvier au Vendredi 18 Janvier 1980

(sous réserve de modifications)

TF1

SAMEDI

12.10 LA TELEVISION REGIONALE
12.30 CUISINE LEGERE
12.47 LA VIE COMMENCE DEMAIN
13.00 TF1 ACTUALITES
13.30 LE MONDE DE L'ACCORDEON
13.48 TF1 propose : AU PLAISIR DU SAMEDI
18.9 TRENTE MILLIONS D'AMIS
18.40 MAGAZINE AUTO MOTO 1
19.10 SIX MINUTES POUR VOUS DEFENDRE
19.20 ACTUALITES REGIONALES DE FR 3
19.44 DES BEAUX JOUEURS
20.00 TF1 ACTUALITES
20.30 Variétés : NUMERO UN
21.35 LES 400 COUPS DE VIRGINIE
22.25 LES GRANDS PAS CLASSIQUES
22.50 TF1 ACTUALITES

DIMANCHE

9.15 A BIBLE OUVERTE
9.30 FOI ET TRADITIONS DES CHRETIENS ORIENTAUX
10.00 PRESENCE PROTESTANTE
10.30 LE JOUR DU SEIGNEUR
12.02 LA SEQUENCE DU SPECTATEUR
12.30 TF 1 - T F 1
13.00 TF1 ACTUALITES
13.20 C'EST PAS SERIEUX
14.15 LES RENDEZ-VOUS DU DIMANCHE
15.30 TIERCE
15.40 Série L'ILE FANTASTIQUE
16.33 SPORTS PREMIERE
17.54 OU VONT LES POISSONS ROUGES ?
19.25 LES ANIMAUX DU MONDE
20.00 TF1 ACTUALITES
20.30 Film : LE CHAT ET LA SOURIS
22.18 TENNIS
0. TF1 ACTUALITES

LUNDI

12.15 REPONSE A TOUT
12.33 MIDI PREMIERE
13.00 TF1 ACTUALITES
13.35 TELEVISION REGIONALE
13.50 LES APRES-MIDI DE TF1 D'HIER ET D'AUJOURD'HUI
18. TF QUATRE
18.34 L'ILE AUX ENFANTS
18.57 C'EST ARRIVE UN JOUR
19.12 UNE MINUTE POUR LES FEMMES
19.20 ACTUALITES REGIONALES DE FR 3
19.44 LES BEAUX JOUEURS
19.44 LES INCONNUS DE 19 H. 45
20.30 Film : LA GUERRE DE MURPHY
22.15 MEDICALE
23.15 TF1 ACTUALITES

MARDI

12.15 REPONSE A TOUT
12.33 MIDI PREMIERE
13.00 TF 1 ACTUALITES
13.45 LES APRES-MIDI DE TF1 LE REGARD DES FEMMES
18. TF QUATRE
18.34 L'ILE AUX ENFANTS
18.57 C'EST ARRIVE UN JOUR
19.12 UNE MINUTE POUR LES FEMMES
19.20 ACTUALITES REGIONALES DE FR3
19.44 LES BEAUX JOUEURS
20.00 TF1 ACTUALITES
20.30 L'ODYSSEE SOUS-MARINE DE L'EQUIPE COUSTEAU
21.28 Caméra Une, Première : L'OASIS
22.45 TF1 ACTUALITES

MERCREDI

12.15 REPONSE A TOUT
12.33 MIDI PREMIERE
13.00 TF1 ACTUALITES
13.37 LES VISITEURS DU MERCREDI
17.55 SUR DEUX ROUES
18. TF QUATRE
18.34 L'ILE AUX ENFANTS
18.57 C'EST ARRIVE UN JOUR
19.12 UNE MINUTE POUR LES FEMMES
19.20 ACTUALITES REGIONALES DE FR 3
19.44 LES BEAUX JOUEURS
19.53 TIRAGE DU LOTO
20.03 TF 1 ACTUALITES
20.30 Dramatique : LES AVENTURES D'Y. DIKKEBUSH
22.3 Documentaire : LE TEMPS DES YE-YE
23. TF1 ACTUALITES

JEUDI

12.15 REPONSE A TOUT
12.33 MIDI PREMIERE
13.00 TF1 ACTUALITES
13.30 TELEVISION REGIONALE
13.50 OBJECTIF SANTE
14. LES VINGT-QUATRE JEUDIS
18. TF QUATRE
18.34 L'ILE AUX ENFANTS
18.57 C'EST ARRIVE UN JOUR
19.12 UNE MINUTE POUR LES FEMMES
19.20 ACTUALITES REGIONALES DE F R 3
19.44 LES FORMATIONS POLITIQUES
20.00 T F 1 ACTUALITES
20.30 Série : OPERATION TRAFICS
21.27 TF1 ACTUALITES - L'EVENEMENT
22.40 LES GRANDS PAS CLASSIQUES
23.5 TF1 ACTUALITES

VENDREDI

12.15 REPONSE A TOUT
12.33 MIDI PREMIERE
13.00 TF1 ACTUALITES
13.35 TELEVISION REGIONALE
14.5 LES LACS DE SAVOIE
17.30 DU PASSE-MURAILLE AUX PROJECTIONS
18.2 TF QUATRE
18.34 L'ILE AUX ENFANTS
18.57 C'EST ARRIVE UN JOUR
19.12 UNE MINUTE POUR LES FEMMES
19.20 ACTUALITES REGIONALES DE FR 3
19.44 LES BEAUX JOUEURS
20.00 TF1 ACTUALITES
20.30 Théâtre : LUCRECE BORGIA
22.30 EXPRESSIONS
23.35 TF1 ACTUALITES CINQ JOURS EN BOURSE

Fuel Domestique
Livraison Fuel Antar
LATIL Père & Fils
Avenue de la Durance
04200 SISTERON
Tél : 61-03-23 ou 61-09-22

A2

SAMEDI

11.45 LE JOURNAL DES SOURDS ET DES MALENTENDANTS
12.00 LA VERITE EST AU FOND DE LA MARMITE
12.30 EDITION SPECIALE SAMEDI ET DEMI
13.35 MONSIEUR CINEMA
14.25 LES JEUX DU STADE
17.10 LES MOINS D'20 ET LES AUTRES
17.55 COURSE AUTOUR DU MONDE
18.50 Jeu : DES CHIFFRES ET DES LETTRES
19.20 ACTUALITES REGIONALES DE FR 3
19.45 36 BOUTS DE CHANDELLE
20.00 JOURNAL DE L'A2
20.35 Feuilleton : LES DAMES DE LA COTE
22.10 TENNIS
Documentaire : LE SIGNE DU CHEVAL
JOURNAL DE L'A 2

DIMANCHE

9.30 CNDP
11.00 ON WE GO
11.15 CHORUS
12. CONCERT
12.25 TREMPLIN 80
12.45 JOURNAL DE L'A 2
13.20 Série : WONDER WOMAN
14.10 Jeu : DES CHIFFRES ET DES LETTRES POUR LES JEUNES
15. DES ANIMAUX ET DES HOMMES
15.50 PASSE-PASSE
16.35 Série : LES BRIGADES DU TIGRE
17.30 LES MUPPETS
18. DESSINE-MOI UN MOUTON
18.45 P.N.C.
19. STADE 2
20.00 JOURNAL DE L'A 2
20.35 DUEL A SANTA FE
22.20 PETIT THEATRE
22.55 FENETRE SUR...
23.22 JOURNAL DE L'A2

LUNDI

12.29 Feuilleton : LES AMOURS DE LA BELLE EPOQUE.
12.45 JOURNAL DE L'A 2
13.35 MAGAZINE REGIONAL DE FR 3
13.50 FACE A VOUS
14.00 AUJOURD'HUI MADAME
15. Série : RUBENS
16. LIBRES PARCOURS
17.20 FENETRE SUR
17.52 RECRE A 2
18.30 C'EST LA VIE DEUXIEME EDITION DU JOURNAL
18.50 DES CHIFFRES ET DES LETTRES
19.20 ACTUALITES REGIONALES DE FR 3
19.45 TOP CLUB
20.00 JOURNAL DE L'A2
20.35 CARTES SUR TABLE
21.40 PREMIER MOUVEMENT
22.35 SALLE DES FETES
23.25 JOURNAL DE L'A 2

MARDI

12.29 Feuilleton : LES AMOURS DE LA BELLE EPOQUE
12.45 JOURNAL DE L'A 2
13.35 MAGAZINE REGIONAL DE FR 3
13.50 FACE A VOUS
14. AUJOURD'HUI MADAME
16.30 LIBRES PARCOURS
17.20 FENETRE SUR...
17.52 RECRE A 2
18.30 C'EST LA VIE DEUXIEME EDITION DU JOURNAL
18.50 DES CHIFFRES ET DES LETTRES
19.20 ACTUALITES REGIONALES DE FR3
19.45 TOP CLUB
20. JOURNAL DE L'A 2
20.40 DOSSIERS DE L'ECRAN Film : IL PLEUT SUR SANTIAGO
23.30 JOURNAL DE L'A 2

MERCREDI

12.29 Feuilleton : LES AMOURS DE LA BELLE EPOQUE
12.45 JOURNAL DE L'A2
13.35 MAGAZINE REGIONAL DE FR3
13.50 FACE A VOUS
14.00 LES MERCREDIS D'AUJOURD'HUI MADAME
15.15 LES SENTINELLES DE L'AIR
16.10 RECRE A 2
18.10 ENGLISH SPOKEN
18.30 C'EST LA VIE DEUXIEME EDITION DU JOURNAL
18.50 DES CHIFFRES ET DES LETTRES
19.20 ACTUALITES REGIONALES DE FR 3
19.45 TOP CLUB
20.00 JOURNAL DE L'A 2
20.35 PALMARES 80
22. MAGAZINE SCIENTIFIQUE JOURNAL DE L'A 2

JEUDI

12.29 Feuilleton : LES AMOURS DE LA BELLE EPOQUE
12.45 JOURNAL DE L'A2
13.35 MAGAZINE REGIONAL DE FR 3
13.50 FACE A VOUS
14.00 AUJOURD'HUI MADAME
15. Série : LE FUGITIF
16. L'INVITE DU JEUDI
17.20 FENETRE SUR...
17.52 RECRE A 2
18.30 C'EST LA VIE - DEUXIEME EDITION DU JOURNAL
18.50 DES CHIFFRES ET DES LETTRES
19.20 ACTUALITES REGIONALES DE F R 3
19.45 TOP CLUB
20.00 JOURNAL DE L'A2
20.35 Film : L'ACROBATE
22.10 P.N.C.
23. FIGARO, FIGARO
23.30 JOURNAL DE L'A2

VENDREDI

12.29 Feuilleton : LES AMOURS DE LA BELLE EPOQUE
12.45 JOURNAL DE L'A2
13.35 MAGAZINE REGIONAL DE FR 3
13.50 FACE A VOUS
14.00 AUJOURD'HUI MADAME
15. Série : LE FUGITIF
15.55 QUATRE SAISONS
16.55 LA TELEVISION DES TELESPECTATEURS
17.20 FENETRE SUR...
17.52 RECRE A 2
18.30 C'EST LA VIE DEUXIEME EDITION DU JOURNAL
18.50 DES CHIFFRES ET DES LETTRES
19.20 ACTUALITES REGIONALES DE FR3
19.45 TOP CLUB
20.00 JOURNAL DE L'A2
20.35 Série : ORIENT-EXPRESS
21.40 APOSTROPHES
22.55 JOURNAL DE L'A2
23.7 Ciné-Club : LES MISTONS IL BISCIONE

FR3

SAMEDI

RELAIS DES EMISSIONS DE TF 1
12.30 LES PIEDS SUR TERRE
18.30 FR3 JEUNESSE
19.10 SOIR 3
19.20 ACTUALITES REGIONALES
19.40 TELEVISION REGIONALE
19.55 DESSIN ANIME
20.00 LES JEUX DE 20 HEURES
20.30 MADEMOISELLE DE LA FERTE SOIR 3 CINE REGARDS

DIMANCHE

RELAIS DES EMISSIONS DE TF 1
10.00 IMAGES DE...
10.30 MOSAIQUE
16. TOUS CONTRE TROIS
17. PRELUDE A L'APRES MIDI
18.10 THEATRE DE TOUJOURS
19.45 SPECIAL DOM-TOM
20. RIRE ET SOURIRE AU Comic' Palace
20.30 L'INVENTAIRE DES CAMPAGNES
21.40 L'INVITE DE FR3
21.25 SOIR 3
22.35 Cinéma de Minuit : HOMMAGE A TEX AVERY

LUNDI

RELAIS DES EMISSIONS DE TF 1
18.30 FR3 JEUNESSE
18.55 TRIBUNE LIBRE
19.10 SOIR 3
19.20 ACTUALITES REGIONALES
19.40 TELEVISION REGIONALE
19.55 DESSIN ANIME
20. LES JEUX DE 20 HEURES
20.30 Cinéma public : LES MALHEURS D'ALFRED
22. SOIR 3

MARDI

RELAIS DES EMISSIONS DE TF 1
18. MINISTERE DES UNIVERSITES
18.30 FR3 JEUNESSE
18.55 TRIBUNE LIBRE
19.10 SOIR 3
19.20 ACTUALITES REGIONALES
19.40 TELEVISION REGIONALE
19.55 DESSIN ANIME
20. LES JEUX DE 20 HEURES
20.30 Cinéma pour tous : TARZAN ET SA COMPAGNE
22. SOIR 3

MERCREDI

RELAIS DES EMISSIONS DE TF 1
18. TRAVAIL MANUEL
18.30 FR3 JEUNESSE
18.55 TRIBUNE LIBRE
19.10 SOIR 3
19.20 ACTUALITES REGIONALES
19.40 TELEVISION REGIONALE
19.55 DESSIN ANIME
20. LES JEUX DE 20 HEURES
20.30 Cinéma 16 : LES FILLES D'ADAM SOIR 3

JEUDI

RELAIS DES EMISSIONS DE TF 1
18.30 FR3 JEUNESSE
18.55 TRIBUNE LIBRE
19.10 SOIR 3
19.20 ACTUALITES REGIONALES
19.40 TELEVISION REGIONALE
19.55 DESSIN ANIME
20. LES JEUX DE 20 HEURES
20.30 Romy Schneider : LA PISCINE
22.25 SOIR 3

VENDREDI

RELAIS DES EMISSIONS DE TF 1
18.30 FR3 JEUNESSE
18.55 TRIBUNE LIBRE
19.10 SOIR 3
19.20 ACTUALITES REGIONALES
19.40 TELEVISION REGIONALE
19.55 DESSIN ANIME
20. LES JEUX DE 20 HEURES
20.30 NOUVEAU VENDREDI
21.30 L'OISEAU LYRE : JACQUES PREVERT
22.25 SOIR 3 THALASSA

BARTEX
82 rue Droite — SISTERON
☎ 61.15.30
c'est l'automne
Grand choix en :
Pantalons Velours
Hommes, Femmes, Enfants
Blousons - Pulls Chemises Cabans
Survêtements - Blouses
Lingerie, Sous-Vêtements
CHAQUE SEMAINE, VOYEZ NOS PROMOTIONS ! TOUJOURS DU JEAN...
du plus petit, au plus grand.
dans les marques : Missouri Rock - Swan - Lee - Willys - Firstling.
Toujours moins cher
ENTREE LIBRE
vêtements Adolphe Lafont
1ère MARQUE FRANCAISE DE VETEMENTS DE TRAVAIL
Rayon Vêtements A. LAFONT
Nous avons en rayons toutes les fabrications de cette maison.
Travail - Chasse - Sportwear.

Fuel Domestique
BOIS DE CHEMINEES
BOIS DE CHAUFFAGE
Baptiste PORTAL
04200 PEIPIN
Tél. 64.14.55

Christian MARTIN
Agent Général gan Toutes Assurances
8, rue Poterie (Place du Tivoli)
04200 SISTERON
Tél : (92) 61.12.05

D - S
Pour tous vos travaux de secrétariat :
Courrier - Devis - Factures
Manuscrits - etc...
DACTYLO SERVICE
12, rue André Lagier
04190 LES MEES
☎ 34.06.07
est à votre disposition du Lundi au Vendredi
de 8 h. 30 à 12 h.
et de 14 h. à 18 h.

ENCORE UN APPARTEMENT DANS VOTRE VILLE MEUBLÉ PAR LES MEUBLES BOUISSON... POURQUOI PAS LE VOTRE ?
MEUBLES BOUISSON
artisan décorateur
R.N. 85 - 04200 SISTERON - Tél. 64.10.43 PEIPIN

Jean-Yves GOURIOU
MUTUELLES DU MANS
toutes assurances
TARIF SPECIAL BON CONDUCTEUR
183 - 185, Avenue Paul Arène
04200 SISTERON
Tél. 103
Ouvert tous les jours de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 h. à 18 h. 30.

© VILLE DE SISTERON

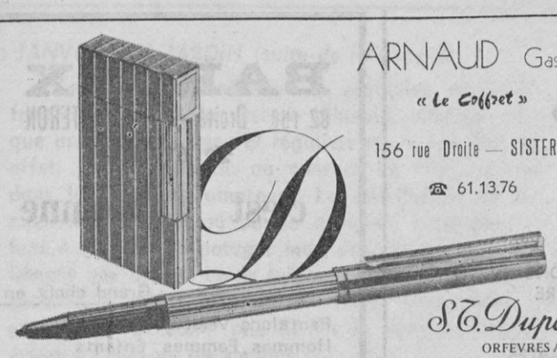
ARNAUD Gaston
« Le Coffret »
156 rue Droite — SISTERON
☎ 61.13.76
S.T. Dupont
ORFEVRES A PARIS

RADIO, TÉLÉVISION, MÉNAGER
A. LATIL & FILS
247, Av. Paul Arène - SISTERON - ☎ (92) 61.13.36
Distributeurs des Téléviseurs RADIOLA
et des Machines à Laver VEDETTE
Service après-vente assuré
CHAINE HI-FI RADIOLA
Solde de : Lustres, Appliques Murales, Lanternes

AGENCE DU CENTRE
Mme CHABERT Michèle
74, rue Droite, 74
04200 SISTERON — ☎ 61.15.86
Toutes Transactions Immobilières et Commerciales
ASSURANCES TOUTES BRANCHES

Pressing « PRESS 04 »
36 rue de la Pousterle ou 36, Avenue Paul Arène
04200 SISTERON Tél: 61.15.51

Super Nettoyage à Sec
Tous Vêtements. Cuir - Daim - Fourrures - Ameublement - Tapis - Teintures - Stoppage
Blanchisserie
Lavage draps blancs et couleurs
Lavage du linge au poids
Couvertures - Dessus de lit
SERVICES AU CHOIX :
Service Traditionnel : Finition Main
Service Economique : Rapidité et Prix
Service Blanchisserie : Blancheur Parfaite
Demandez votre Carte de Fidélité
Choix de Collants et Chaussettes Chesterfield

Meubles Anciens
Bibelots d'Art
Décoration
★
Antiquités
" La Grange "
★
Ouvert
tous les jours
et le Dimanche
C. GUIEN
04200 CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT
☎ 64.09.16

ANDRÉ-SPORTS

SKI SERVICE - TENNIS
REPARATIONS CORDAGES
MONTAGNE - CAMPING
NAUTISME - WINDSURF

MAGASIN - ATELIER REPARATIONS
14 - 16, Avenue Jean Moulin
04200 SISTERON ☎ 61.12.14

Parfumerie - Esthétique
Votre Beauté
Madame ILLY

Elisabeth Arden
Helena Rubinstein
Isabelle Lancray
LANCASTER
Weil - Jacques Fath
Madeleine de Rauch
Soins de Beauté -o- Epilation
185, rue Droite — 04200 SISTERON — ☎ 61.00.04
- Fermé le Lundi -

SISTERON - SPORTS -- DENIS JULIEN
SPORT 2000
Location chaussures
et Skis de Fond
3 jours pour le prix
du Week-end
Tout votre équipement de Ski dans les meilleures marques :
DYNASTAR — OLIN — DYNAMIC — ROSSIGNOL — TRAC
MUNARI — TRAPPEUR — NORDICA — VENDRANI
Atelier spécialisé
pour le montage et la réparation de votre matériel

CONSEIL MUNICIPAL

séance du 13 décembre 1979 à 20 h. 30

Présents : M. Roman André, Maire, MM. Mourier, Magen, Chaillan, Ribes, Tremelat, Laurent, adjoints, MM. Bontoux, Cheilan, Lieutier, Fauque, Rolland Y., Amat, Chauvin, Michel, Rolland M., Brunet, Pau, Brémond, Mmes Machemin, Julien, conseillers.

Excusés : MM. Castel, Combas, conseillers.

Egalement présents : M. Rouzaud, secrétaire général, M. Barry, rédacteur service administratif, M. Clavelin, directeur services techniques.

—o—

M. le Maire donne lecture du Registre des délibérations (séance du 13 novembre 1979). Aucune observation n'est faite ; il présente ensuite l'ordre du jour de la séance.

—o—

I - Les objectifs culturels en 1980

M. Laurent, adjoint chargé des affaires culturelles et scolaires détaille les principaux objectifs culturels de la municipalité, qui ont été définis en commission selon les orientations qui avaient été adoptées par M. Pierre Lanza. Deux objectifs : le Centre Municipal de Loisirs et la bibliothèque communale, pour lesquels le Conseil Municipal se déclare favorable à l'unanimité des membres présents moins une voix (abstention).

a) Le Centre Municipal de Loisirs

Après un bref historique et le rappel des objectifs du Centre, auxquels la presse et les Sisteronnais ont déjà fait un large écho, M. Laurent présente le budget prévisionnel relatif à la mise en place de ce Centre dans le bâtiment communal place du Tivoli.

Les sommes d'investissement s'élèveraient à 500.000 F. sur 3 ans (300.000 F. pour l'aménagement et la rénovation des locaux, 200.000 F. pour l'équipement et l'achat de matériel.

Les dépenses seraient subventionnées par la région et de toute façon établies sur plusieurs exercices budgétaires ; pour 1980, une première tranche de 200.000 F. (80.000 F. aménagement et 120.000 F. équipement).

Quant aux dépenses de fonctionnement, elle s'élèveraient pour l'année 1980 à 237.000 F. (personnel : 4 agents à temps plein + animateurs vacataires 180.000 F. ; activités du mercredi : 10.000 F., activités des adultes : 35.000 F., assurance, frais généraux : 12.000 F.).

En compensation, la commune percevra des recettes : cartes des usagers, droit d'inscription aux activités du mercredi, allocation des associations...). D'ores et déjà, les activités adultes existantes touchent près de 300 personnes.

b) La Bibliothèque Communale

M. Laurent rappelle que le programme initial préparé par M. l'Architecte départemental a dû être réactualisé.

Il s'élève actuellement à 3.840.000 F., et la subvention de 760.000 F. est restée inchangée.

Il apparaît donc une charge pour la commune en investissement de l'ordre de 3.000.000 qui sera répartie sur plusieurs exercices budgétaires.

L'importance de la réévaluation tient principalement à deux éléments :

— l'augmentation rapide du coût de la construction

— les modifications apportées à l'aménagement intérieur notamment pour faciliter l'accès des handicapés à ce bâtiment, qui, outre la bibliothèque, abritera des activités intéressant le 3ème âge et le tourisme.

M. Laurent précise que ce projet permettra la création de 3 à 5 emplois spécialisés.

Il conclut en rappelant que 1979 a vu aboutir avec succès un certain nombre de projets culturels intéressants

— Jeunesses Musicales de France
— Ciné-Club Communal
— Connaissance du Monde
— Animation en milieu scolaire

II - L'installation de la compagnie Théâtre-Demain

A la demande de cette troupe, la commune a envisagé au début de cette année de louer un bâtiment communal sis rue de la Mission.

M. Laurent donne lecture d'une convention préparée par les services administratifs de la Mairie et complétée en commission municipale.

La convention, dans sa nouvelle version, permet à la commune de conserver la maitrise totale de l'affectation de son bâtiment. Elle est adoptée à l'unanimité.

III - Révision du tarif des licences des débits de boisson

Le rapporteur de la commission des Finances rappelle au Conseil que les tarifs des licences de débits de boissons sont fixées depuis le 1er janvier 1977 à 180 F. (licences restreintes) et à 360 F. (licences de plein exercice).

Compte tenu qu'il n'y a pas eu d'augmentation ces trois dernières années le Conseil décide à l'unanimité de porter respectivement à 240 F. et 480 F. ces tarifs à compter du 1er janvier 1980.

Vote de l'assemblée à l'unanimité.

IV - IMMEUBLE LE CABRIDENS

M. Mourier, 1er adjoint, indique au Conseil Municipal les difficultés rencontrées pour retrouver les propriétaires des terrains qui permettraient à la commune de reconstituer sa voirie dans le périmètre du futur immeuble « Immeuble Le Cabridens » ; selon l'administration des Domaines, il conviendrait de procéder à une déclaration d'utilité publique.

Accord unanime du Conseil.

V - Travaux route de Marseille

La commission des travaux a proposé de reporter les crédits prévus pour les travaux route de Marseille - (trottoirs) - sur des opérations plus urgentes dans l'immédiat telles que la réfection et l'amélioration de voies péri-urbaines ; chemins de Durancette, de la Drague.

VI - MODIFICATION DU P.O.S.

Le Conseil adopte à l'unanimité la proposition du groupe de travail mis en place le 13 novembre 1979, visant à inclure en zone Ucb, le partie du terrain communal destiné au lotissement communal « La Cigalière », cette partie se trouvant alors en zone NC.

VII - Lotissement La Cigalière

L'adjoint délégué aux travaux précise que les plans seront présentés au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

VIII - Chemin vicinal de Sarrabosc Affaire Courbon

Le chemin vicinal de Sarrabosc aujourd'hui fermé, il existe un chemin parallèle, privé. Un des riverains a cédé sa parcelle à la commune pour le franc symbolique. Un autre riverain propose à la commune d'acquérir sa parcelle de chemin moyennant une somme assez importante. Le Conseil souhaite pouvoir étudier en détail cette affaire et met en délibéré.

IX - Mutuelle des Travailleurs

Cet organisme, bénéficiant actuellement d'une occupation d'un local communal à des conditions avantageuses, a fait part à la commune des difficultés dues à l'étroitesse de ces locaux et en conséquence, souhaiterait pouvoir construire un bureau supplémentaire.

Le Conseil décide d'examiner cette proposition en commission et de réviser la convention actuelle Commune/Mutuelle des Travailleurs.

Mise en délibéré.

X - Adhésion au Syndicat des communes pour le personnel

Le Conseil Municipal se déclare favorable à l'adhésion au S.C.P. des Alpes de Haute-Provence du Syndicat Intercommunal d'Etude pour l'alimentation en eau du plateau de Valensole.

XI - Acquisition matériel Hôpital

Le Conseil Municipal remercie le Centre Hospitalier pour le matériel que celui-ci cèdera à la commune en contrepartie de la fourniture gratuite de l'eau en 1979.

XII - Divagation des chiens

M. le Maire rappelle que malgré les moyens mis en œuvre par la commune pour faire cesser la divagation de chiens errants, ce phénomène persiste et s'avère très préjudiciable à la population.

Ainsi des chiens qui rodent dans les quartiers la nuit, provoquent des aboiements qui troublent la paix et la tranquillité publiques, renversent les poubelles qui - il faut le dire - sont bien souvent mal fermées et dont le contenu se répand sur les trottoirs et la chaussée. Devant ce problème, la commune a saisi le service de la Fourrière intercommunale de Vallongues pour étudier dans quelles conditions la capture des chiens errants pourraient se faire à Sisteron.

A la lecture du dossier préparé par ce service, il apparaît que le coût d'adhésion de la commune serait assez élevé ; toutefois, aucune autre solution ne semble possible dans l'immédiat, puisque l'actuel chenil privé installé près de Sisteron est saturé. Une forte partie du Conseil s'abstient sur ce projet d'adhésion, à la fourrière intercommunale de Vallongues, mais la majorité des voix est favorable à l'adhésion. Compte tenu de l'incertitude de l'efficacité de ces interventions, M. le Maire propose de mettre cette affaire en délibéré.

XIII - Affaire Barton

La commune ayant été condamnée à 5.000 F. de dommage et intérêts par le Tribunal d'instance statuant en matière prud'homale, le Conseil à la majorité de ses membres s'étant prononcée à ce sujet, estime que le Tribunal d'Instance était incompétent pour juger l'arrivée à terme d'un contrat de droit public, portant sur l'exécution d'un service public. En conséquence, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire appel de ce jugement et à demander à M. le Préfet de prendre un déclinatoire de compétence.

XIV - Emplacements réservés (Stationnement - Affaire Tardif)

M. le Maire indique au Conseil qu'il a été à nouveau saisi de la demande d'un commerçant voulant obtenir un emplacement de stationnement pour ses activités. M. le Maire rappelle qu'il est tout à fait illégal de réserver des emplacements sur la voie publique pour le stationnement de véhicules privés.

Récemment, la Municipalité a fait enlever tous les panneaux d'emplacements réservés qui ne concernaient pas les véhicules des services publics. En conséquence, toutes les demandes de cette nature seront rejetées. Un conseiller rappelle en outre que certaines activités actuellement situées au centre ville pourraient très bien s'installer en zone industrielle et s'y développer.

XV - Restaurant scolaire

Les analyses financières effectuées par les services administratifs pour calculer le coût d'exploitation de ce nouveau service communal, font apparaître que le prix de revient d'un repas est de 18,51 F. (frais de personnel compris). L'adjoint délégué aux affaires culturelles et scolaires précise que la part des frais de personnel devrait se réduire considérablement en 80, puisque le personnel de service ne sera plus seulement affecté au restaurant scolaire mais effectuera en plus le nettoyage du bâtiment de Tivoli. Le déficit actuel du service sera donc moins important en 1980, mais est inévitable. Il est en effet rappelé que la commune, à la différence des établissements de l'Etat, ne perçoit aucune subvention pour ce service.

Après ces commentaires, le Conseil adopte les tarifs suivants :

— 1er trimestre 1979-1980

Enfants : 6 F. ; Instituteurs : 12 F. ; Personnel de service : 10 F.

— A compter du 3 janvier 1980

Enfants : 7 F. ; Instituteurs : 13 F. ; Personnel de service : 11 F.

XVI - Chapelle de Signavous

Suite à un courrier de M. le Curé de Sisteron, il est rappelé que la commune devait indemniser le diocèse pour compenser la démolition de la Chapelle du Signavous, entreprise lors de la construction du CD 51. M. Fauque, conseiller général étudiera dans quelles conditions cette indemnisation n'incomberait pas en fait au département (mise en délibéré).

XVII - Affaire Bouchet

Suite à la requête formulée par la Société Bouchet en vue de l'installation d'une usine de traitement des déchets de l'Abattoir Municipal de Sisteron et en vue de la présentation par ladite Société d'un plan de ramassage du sang, l'association Ségustero invite le Conseil Municipal à se rendre compte de l'aspect inoffensif (du point de vue des nuisances) d'une telle installation. Sur sa suggestion un conseiller municipal de Sisteron se rendra à Milan pour visiter une usine de ce type.

POUR INFORMATION
Horaires de l'Hôtel de Ville

Afin d'améliorer les conditions d'exécution du service public, le Conseil décide d'adopter de nouveaux horaires d'ouverture des bureaux au public

— Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 9 h.-11 h. 30 - 14 h. 30-17 h.

— Mercredi : 8 h.-12 h. - 14 h.-18 h.

— Samedi : 9 h.-12 h. - (Etat-civil uniquement).

Sapeurs Pompiers

Une commission administrative devrait être mise en place sur la demande des sapeurs pompiers, pour assurer les tâches administratives. La composition de cette commission sera déterminée ultérieurement.

Travaux d'amélioration de la sécurité et de l'hygiène à l'abattoir Municipal

Ces travaux seront examinés début 1980 par la commission Travaux Finances Abattoir.

Mariage d'un Conseiller Municipal

M. le Maire présente tous les vœux de la Municipalité et du Conseil Municipal à Maître Brunet Michel et le félicite à l'occasion de son mariage à Aix en Provence, le 21 décembre 1979.

—o—

M. le Maire présente ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année aux membres du Conseil Municipal.

La séance est levée à 23 h. 30.

© VILLE DE SISTERON